

CHAPITRE XXIII FORUMS RÉGIONAUX

A. FORUMS RÉGIONAUX

1. Les Forums régionaux seront reconnus officiellement par le Lions Clubs International, dans le but de :
 - a. Promouvoir les principes et objectifs du Lions Clubs International ;
 - b. Former, instruire et motiver les officiels de districts et de clubs ;
 - c. Assurer l'échange d'informations et les discussions sur les activités philanthropiques, y compris les possibilités de coopération concernant certains projets de service collaboratifs ;
 - d. Promouvoir les intérêts de la Fondation du Lions Clubs International.
2. Les dates des forums doivent être coordonnées en collaboration avec le Service des Voyages avant que la date et le lieu du forum ne soient confirmés, pour éviter les conflits de dates avec les réunions du Conseil d'Administration International des années suivantes.

Les dates souhaitées pour les forums de région sont les suivantes :

- a. Etats-Unis/Canada - Deuxième ou troisième semaine complète en septembre
 - b. EUROPE - Dernière semaine entière en octobre jusqu'à la première complète entière en novembre
 - c. OSEAL - Deuxième ou troisième semaine complète en novembre
 - d. ISAAME - Deuxième ou troisième semaine complète en décembre
 - e. FOLAC - Deuxième ou troisième semaine complète en janvier
 - f. ANZI-Pacifique - Dernière semaine entière en août jusqu'à la première complète entière en septembre
3. L'organisation et la réalisation du Forum, y compris sans toutefois y être limités, la planification, l'emploi du temps et le contenu du programme, sont la responsabilité des membres du Conseil d'Administration élus dans la région constitutionnelle où a lieu le Forum. Ces membres du Conseil d'Administration International peuvent déléguer l'organisation du Forum aux commissions nécessaires, mais doivent se charger de vérifier que les objectifs de ces règlements du Conseil d'Administration International sont réalisés. Si plus d'un directeur international en sa première année représentent la région constitutionnelle où le forum doit se tenir, l'un d'eux doit être désigné par le président international pour faire partie du comité de planification du forum en question. S'il n'y a pas de directeur international de première année provenant de la région constitutionnelle où le forum doit se tenir, le président international peut nommer n'importe quel past directeur international de la région constitutionnelle où le forum doit se tenir. Toute anomalie doit être signalée au Comité Exécutif du Lions Clubs International afin que les mesures nécessaires soient prises pour mettre en application le but de ce règlement. Le

membre nommé au Conseil d'Administration International assumera les fonctions de liaison citées ci-dessous :

- a. Le membre nommé au conseil sera l'intermédiaire entre le personnel du siège international et le président du forum. Les demandes de salle pour tenir une réunion pendant le forum ou d'une heure pour faire un exposé doivent être adressées à la liaison par la commission chargée du forum pour avoir son accord.
 - b. Le membre nommé au conseil sera aussi l'intermédiaire entre les directeurs de sa région constitutionnelle et la commission chargée du forum. Il tiendra les directeurs au courant par écrit des détails du forum, y compris des demandes de leur participation.
 - c. Le membre nommé au conseil fournira à la Commission de Planification du Forum le Protocole du Lions Clubs International tel qu'il est décrit dans le Chapitre XX du Manuel des Règlements du Conseil afin que l'on tienne compte de tous les points.
 - d. Chaque forum doit rédiger une déclaration de mission et le membre nommé au conseil doit collaborer avec le président de commission pour la mettre à jour si nécessaire.
 - e. Le membre nommé au conseil collaborera avec le personnel du Service des Voyages du Lions Clubs International pour s'assurer que tous les renseignements disponibles seront reçus pour la visite des officiels, directeurs et membres nommés au conseil. Le membre nommé au conseil doit aussi veiller à ce que le personnel connaisse les dates de tous les forums futurs si possible afin que les officiels puissent planifier leurs voyages pendant les années futures également.
 - f. Le membre nommé au conseil présentera un rapport écrit au conseil pendant la réunion du Conseil d'Administration International, tout de suite après le forum. Le rapport doit être un résumé des événements du forum et décrire le rôle joué par les officiels et les directeurs de la région au forum. Un exemplaire du rapport doit être envoyé au bureau du directeur administratif dès que possible après le forum afin qu'il y ait suffisamment de temps pour le faire traduire pour les membres du conseil.
4. Tous les Forums doivent pouvoir se financer eux mêmes et tout déficit sera uniquement à la charge des organisateurs. Il sera permis, à chaque forum, de demander des frais d'inscription d'un montant approprié.
 5. Tous les Lions résidant dans la région constitutionnelle où le forum se tient doivent être invités à participer.
 6. Les Forums se tiendront dans un lieu où tous les membres des Lions Clubs de la région constitutionnelle peuvent s'inscrire sans empêchements et faire reconnaître leurs districts et pays d'origine.
 7. Le Président du Lions Clubs International doit être invité. Les organisateurs inviteront le Président International ou son délégué à :
 - a. s'adresser à tous les participants Lions ;
 - b. s'adresser lors d'une réunion séparée à tous les Gouverneurs de District.

8. Le programme et les objectifs du Président International seront présentés à chaque Forum par un Lion désigné par le Président.
9. Le Forum offrira à titre gracieux une suite avec une chambre à coucher et les repas au Président International ou à son remplaçant. Les repas et le logement seront pris en charge par l'association et imputés au budget de voyages du président international.
10. L'immédiat past président international et le premier vice-président peuvent assister à tous les forums de région. Le deuxième et le troisième vice-présidents peuvent assister au forum de leur région. Les repas et le logement seront pris en charge par l'association et imputés au budget de voyages de l'officiel.
11. Les Forums peuvent être organisés de manière à inclure les Lions d'une région constitutionnelle voisine.
12. Lorsque les districts multiples ont des clubs dans deux régions constitutionnelles, et que l'une des régions constitutionnelles n'a pas de forum, tous les Lions de ces districts multiples ont le droit d'assister au forum voisin comme participants à part entière.
13. Les Forums de région ne pourront pas :
 - a. lors de leur réalisation, commettre d'infraction à la Constitution et aux Statuts Internationaux ;
 - b. imposer de cotisations. Par contre il sera permis, à chaque forum, de demander des frais d'inscription d'un montant approprié ;
 - c. exiger une participation autre que purement facultative ;
 - d. imposer ou créer de structure gouvernante qui dominerait les organisations normales de district et district multiple ;
 - e. prendre part aux activités non liées aux Lions.
14. Les forums de région ne devront entraîner aucune dépense pour le Lions Clubs International, sauf que les dépenses de transport seront prises en charge pour les directeurs internationaux, past présidents internationaux et membres nommés au conseil et par le président (et le compagnon adulte qui les accompagne) venant de la région constitutionnelle dans laquelle le forum a lieu conformément au règlement général sur le remboursement.

Le délégué présidentiel qui est membre de la commission de planification se fera rembourser le prix du voyage, de l'hôtel et des repas pour assister à un maximum de deux réunions de planification du forum conformément au règlement général sur le remboursement.